

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE CHARLEVOIX  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, tenue lundi le sixième (6<sup>e</sup>) jour du mois d'octobre 2014, à dix-neuf heures (19 h 00), au 225 de la rue Saint-Léon à Saint-Siméon.

Sont présents les membres du conseil suivants :

Mesdames Diane Dufour (arrivée à 19 h 10) et Simone Lepoutre, ainsi que messieurs Jean-Guy Harvey, Réjean Hébert et Claude Poulin, sous la présidence de monsieur le maire Sylvain Tremblay.

Sont aussi présents madame Sylvie Foster, directrice générale et monsieur Gérald Bouchard, directeur général adjoint.

Monsieur le conseiller Gilles Harvey étant absent.

Tous formant quorum.

Une première période de questions réservée au public débute à 19 h 01 et prend fin immédiatement (aucune question).

#### **Rés # 14-10-01          ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par madame Sylvie Foster, directrice générale, sur proposition de madame Simone Lepoutre, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption.

#### **Rés # 14-10-02          ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 SEPTEMBRE 2014**

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 septembre 2014 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente séance, sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption.

#### **Note                      ARRIVÉE DE MADAME DIANE DUFOUR**

Madame Diane Dufour arrive à la séance du conseil et occupe son siège.

#### **Rés # 14-10-03          COMPTES**

Sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers que ce conseil approuve les comptes de la Municipalité de Saint-Siméon, ci-après présentés et autorise la directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Sylvie Foster ou son adjoint à en faire le paiement :

- Comptes (C1402306 à C1402391, L1400018 et L1400019)	241 413,18 \$
- Salaires, frais de déplacement et rémunérations des élus	55 450,84 \$
<b>TOTAL</b>	<b>296 864,02 \$</b>

**Rés # 14-10-04      ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 189, DÉCRÉTANT LA "CITATION DU SITE PATRIMONIAL DU PHARE DU CAP DE LA TÊTE AU CHIEN"**

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a tenu une assemblée publique de consultation portant sur le règlement numéro **189**, décrétant la "citation du Phare du Cap de la Tête au Chien";

ATTENDU la recommandation que notre Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émise le 25 septembre 2014;

POUR CES MOTIFS sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement portant le numéro **189**, décrétant la "citation du Phare du Cap de la Tête au Chien".

Il y a dispense de lecture puisqu'une copie du projet de règlement a déjà été remise à tous les membres du conseil lors de la présentation de l'avis de motion. Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

**Rés # 14-10-05      FOURNITURE DE PROPANE ET LOCATION DE RÉSERVOIRS**

ATTENDU QUE nous avons demandé et reçu deux (2) propositions, relativement à la *fourniture de gaz propane et de réservoirs pour le garage et le camping municipal*, soit de la part des entreprises "Solugaz " et "La Coop Agrivoix " ;

ATTENDU QUE l'entreprise " Solugaz " a soumis le plus bas prix ;

POUR CES MOTIFS

sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder le contrat de *fourniture de gaz propane et de réservoirs pour le garage et le camping municipal*, pour les trois prochains hivers, soit 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017, à l'entreprise ayant soumis le plus bas prix, soit " Solugaz ", en date du marché du 25 septembre 2014, selon la proposition suivante :

- la location des réservoirs sera gratuite ;
- le service d'urgence 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Ce prix inclus aussi les frais d'environnement et de matière dangereuse.

**Rés # 14-10-06      APPROBATION D'UN BUDGET SUPPLÉMENTAIRE POUR L'OFFICE D'HABITATION (OH)**

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver un budget supplémentaire, pour l'année 2014, soumis par l'Office d'Habitation (OH) de Saint-Siméon pour l'achat et l'installation de " onze (11) ventilateurs d'aération pour les salles de bain " des logements, au montant de 8 000 \$. La participation financière de la municipalité, correspondant à 10% du déficit, celle-ci sera donc de 800 \$.

**Note**

**POLITIQUE SUR LA NON-VIOLENCE**

Monsieur le maire Sylvain Tremblay fait part au conseil municipal et à l'assemblée que deux (2) de nos employés ont été victimes de violence verbale.

Le premier cas s'est produit le 8 septembre, alors qu'un contribuable a proféré des " menaces verbales " envers un employé administratif. Ce cas a été transféré à la Sûreté du Québec.

Le second cas s'est produit le 12 septembre, alors qu'un contribuable a tenu des propos que l'on peut qualifier de " violence verbale " envers un employé des travaux publics. Un avis écrit fut expédié au contribuable par la direction générale.

Monsieur le maire mentionne que ces situations vont à l'encontre de notre " Politique sur la Non-violence " et que le conseil municipal ne peut tolérer de propos injurieux envers ses employés.

**Rés # 14-10-07            MANDAT D'UN REPRÉSENTANT SUR LE CA DE L'OH**

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler le mandat de monsieur Neil Carré, sur le conseil d'administration de l'Office d'Habitation (OH) de Saint-Siméon, pour une période de trois (3) ans, soit du 31 octobre 2014 au 31 octobre 2017.

**Rés # 14-10-08            DÉMISSION D'UN EMPLOYÉ ET DÉSIGNATION TEMPORAIRE**

ATTENDU QUE le 6 février 2012, la Municipalité de Saint-Siméon s'est dotée d'une " Politique sur la dotation du personnel " ;

ATTENDU QUE dans ladite politique, il est mentionné, à l'article 4, portant sur le recrutement et l'ouverture d'un emploi à pourvoir que " *lorsque la Municipalité décide de combler un besoin en personnel, elle peut procéder par mutation, par désignation temporaire ou par le biais d'un avis interne de manifestation d'intérêt.* " ;

ATTENDU QUE l'employée chargée de la " conciergerie et entretien " nous a remis sa démission, laquelle deviendra effective le 10 octobre 2014 ;

**POUR CES  
MOTIFS**

sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'embaucher notre " coordonnateur en loisir ", monsieur Alexandre Martel, pour combler le poste de " conciergerie et entretien ", par *désignation temporaire*, à raison de trente (30) heures par semaine, soit du 16 novembre 2014 jusqu'au 2 mai 2015, selon les conditions établies entre les parties et l'addenda # 1, annexé à son contrat de travail.

**Rés # 14-10-09            RATIFIER L'ENTENTE AVEC LA CENTRE FINANCIER AUX ENTREPRISES (CFE)**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de ratifier l'entente de services signée par monsieur le maire Sylvain Tremblay et madame la directrice générale Sylvie Foster, auprès du Centre financier aux Entreprises (CFE) de la Caisse populaire Desjardins de l'Estuaire, selon leur proposition du 25 septembre 2014, portant sur les " frais de services ". Ladite entente prenait effet le 1<sup>er</sup> octobre 2014 et est d'une durée de trois (3) ans, moyennant une révision sur demande de la municipalité après chaque année.

**Rés # 14-10-10            NOMINATION D'UN NOUVEAU " GARDE-FEU MUNICIPAL "**

Sur proposition de madame Simone Lepoutre, il est résolu à l'unanimité des conseillers de nommer notre agent de développement pour agir à titre de " garde-feu municipal ".

**Rés # 14-10-11            APPEL D'OFFRES POUR LA LOCATION DE MACHINERIE, SUR UNE BASE HORAIRE, POUR 2014-2015**

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lancer un appel d'offres public pour la location de machinerie sur une base horaire, pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> décembre 2014 et le 30 novembre 2015.

**Rés # 14-10-12            CONTRAT D'ENTRETIEN D'HIVER DES CHEMINS DU SECTEUR " PAROISSE " POUR LES TROIS (3) PROCHAINS HIVERS**

Suite à l'ouverture des soumissions reçues, sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire, soit l'entreprise *Excavation Pascal Lavoie* pour procéder aux travaux d'entretien d'hiver des chemins du secteur « Paroisse » pour les trois (3) prochains hivers, soit 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017, pour la somme de 131 054,25 \$ (taxes incluses). Le contrat d'entretien d'hiver du chemin du lac Port-aux-Quilles est aussi accordé à la même entreprise, pour la même période, au montant de 3 442,35 \$ (taxes incluses).

Monsieur le maire Sylvain Tremblay et madame la directrice générale Sylvie Foster, sont, par la présente, autorisés à signer tout document en rapport avec ledit dossier.

**Rés # 14-10-13            RATIFIER L'EMBAUCHE D'UNE FIRME SPÉCIALISÉE POUR LA DÉTECTION DE L'AMIANTE**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de ratifier l'embauche de la firme " Le Groupe GESFOR, Poirier, Pinchin inc. " pour procéder à la *caractérisation des matériaux susceptible de contenir de l'amiante* " des édifices " garage (incluant la caserne) et bibliothèque ", selon l'offre soumise (O-Q04-25521-1) le 10 septembre 2014.

**Rés # 14-10-14      RATIFIER L'EMBAUCHE D'UN CONSULTANT POUR RÉDIGER UN MÉMOIRE RELATIF AU DOSSIER " SURVIE DU CHSLD DE SAINT-SIMÉON "**

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers de ratifier l'embauche de monsieur Denis Thibeault, comme consultant aux fins de préparer un mémoire relatif à la survie du Centre hospitalier de soins de longue durée (CHSLD) de Saint-Siméon, selon l'offre soumise le 15 septembre 2014, au montant de 2 996,00 \$ (incluant les frais d'administration et de déplacement), représentant 56 heures de travail.

**Rés # 14-10-15      SERVICE ALIMENTAIRE ET D'AIDE BUDGÉTAIRE DE CHARLEVOIX-EST (SAAB)**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de fournir un local au Centre communautaire Raymond-Marie-Tremblay au *Service d'aide alimentaire et d'aide budgétaire de Charlevoix-Est* (SAAB) pour venir en aide aux gens défavorisés de notre municipalité, ainsi que de ceux de la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine et du TNO de Sagard. Le service sera offert à ladite population un (1) jour par semaine.

**Rés # 14-10-16      EMBAUCHE D'UNE FIRME D'ARCHITECTES POUR PRÉPARER DES PLANS ET DEVIS RELATIFS AU RÉAMÉNAGEMENT DE L'INTÉRIEUR DE L'HÔTEL DE VILLE ET DU STATIONNEMENT**

ATTENDU QUE nous avons procédé à un appel d'offres par voie d'invitation auprès de trois (3) firmes, relativement à la préparation des plans et devis relatifs au réaménagement de l'intérieur de l'hôtel de ville et du stationnement ;

ATTENDU QUE nous n'avons reçu qu'une (1) seule proposition ;

POUR CE MOTIF sur proposition de madame Simone Lepoutre, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder le contrat relatif aux travaux de préparation des plans et devis relatifs au réaménagement de l'intérieur de l'hôtel de ville et du stationnement à la seule entreprise ayant soumis son prix dans le délai prescrit, soit *Normand Desgagnés, Architecte*, au coût de 9 500 \$ (plus taxes).

Cette dépense, budgétée en 2014, sera prise à même le fonds général d'administration.

Monsieur le maire Sylvain Tremblay et/ou madame la directrice générale Sylvie Foster, sont, par la présente, autorisés à signer tout document en rapport avec ledit dossier.

**Rés # 14-10-17      DEMANDE DE PERMIS DE RÉNOVATION DANS LE PIIA DE PORT-AU-PERSIL**

ATTENDU                    la recommandation que notre Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émise le 25 septembre 2014;

POUR CE MOTIF            sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la délivrance d'un permis de rénovation sur la propriété sise au 490 chemin de Port-au-Persil (matricule 4996 86 4077).

Le tout devra s'avérer conforme aux normes du règlement municipal numéro 69, portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) en zone agricole, au RCI agricole de la MRC de Charlevoix-Est et à la Loi sur la protection du territoire agricole du Québec.

**Rés # 14-10-18      AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE PAR LE MTQ POUR CONSTITUER UN DOSSIER DE RECONDUCTION POUR LE PROGRAMME DE RECONNAISSANCE DES VILLAGES-RELAIS**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- Que le conseil approuve les dépenses pour les activités exécutées dans le cadre du dossier de reconduction pour le *Programme de reconnaissance des villages-relais* pour un montant subventionné de 20 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports;
- Que les activités ont été exécutées conformément aux présentes dépenses prévues au programme d'aide financière dans le cadre de la constitution d'un dossier de reconduction pour le *Programme de reconnaissance des villages-relais* et que le dossier de vérification a été constitué.

**Rés # 14-10-19      APPEL D'OFFRES POUR LE REMPLACEMENT DES ENSEIGNES D'IDENTIFICATION DES NOMS DE RUE**

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser monsieur Martin Guérin, agent de développement, à demander des soumissions par voie d'invitation pour le remplacement de nos enseignes d'identification des noms de rue, ainsi que le remplacement du système de fixation de celles-ci, auprès des firmes suivantes :

- Publimage inc. ;
- Signalisation Kalitec inc.;
- L'Enseignerie enr. ;
- Enseignes Aux Quatre Vents ;
- Signalisation Inter-lignes;
- Groupe Signalisation inc.;
- Signis inc.

Il est à noter qu'un prix pour l'installation des enseignes et du système de fixation est demandé sur option, dans le devis donné aux susdits soumissionnaires.

Monsieur le maire Sylvain Tremblay et/ou madame la directrice générale Sylvie Foster, sont, par la présente, autorisés à signer tout document en rapport avec ledit dossier.

**Rés # 14-10-20            ACCEPTATION DE L'ESTIMATION POUR LE REMPLACEMENT  
DES ENSEIGNES D'IDENTIFICATION DES NOMS DE RUE**

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'estimation pour le remplacement de nos enseignes d'identification des noms de rue, ainsi que le remplacement du système de fixation de celles-ci, au montant de 30 000 \$, soit 40 enseignes à 750 \$, transport, installation et taxes non inclus.

**Rés # 14-10-21            DEMANDE D'UN NOUVEAU DÉLAI AU MAMOT POUR  
L'ADOPTION DE NOTRE NOUVELLE RÉGLEMENTATION  
D'URBANISME**

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Charlevoix-Est est entré en vigueur le 10 janvier 2012;

ATTENDU QUE selon l'article 33 de la LAU, une municipalité dispose de deux (2) ans à partir de l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement et de développement révisé de la municipalité régionale de comté pour adopter, pour l'ensemble de son territoire, un plan d'urbanisme conforme aux objectifs du schéma et aux dispositions du document complémentaire;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) a déjà accordé à notre municipalité deux (2) délais, soit le 1<sup>er</sup> juin et le 3 novembre 2014 pour s'assurer de la concordance de nos nouveaux règlements au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Charlevoix-Est;

ATTENDU QUE les projets de plans et de règlements de concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Charlevoix-Est ne sont pas encore adoptés, dû, en majeure partie, par les vacances estivales prises, autant du côté de la firme confectionnant ceux-ci, que du côté municipal et par le fait que nous sommes en attente de l'approbation de notre projet par notre MRC avant de déposer les susdits plans et règlements;

ATTENDU QUE suite aux énoncés ci-dessus, la Municipalité de Saint-Siméon ne sera pas encore en mesure de terminer le processus de concordance dans les délais prescrits par la LAU;

POUR CES MOTIFS sur proposition de madame Simone Lepoutre, il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Siméon demande au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de lui accorder encore une nouvelle prolongation pour adopter ses règlements de concordance au schéma d'aménagement et de développement révisés de la MRC de Charlevoix-Est, soit jusqu'au 4 mai 2015.

c.c.    MRC de Charlevoix-Est  
Monsieur Jean Dionne, Directeur régional, MAMOT

**Rés # 14-10-22      RENOUELEMENT DU MANDAT À UN COURTIER POUR LA  
VENTE DE L'IMMEUBLE SIS AU 165 RUE SAINT-ERNEST**

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler le mandat accordé à RE/MAX 1<sup>er</sup> Choix inc., relativement à la vente de notre immeuble municipal sis au 165 rue Saint-Ernest, pour une période d'un (1) an, venant à échéance le 1<sup>er</sup> octobre 2015 (à 23h59), au prix révisé de 60 000 \$.

**Rés # 14-10-23      INSTALLATION D'UNE CONDUITE SOUTERRAINE POUR UN  
CÂBLE ÉLECTRIQUE SUR LE QUAI DE SAINT-SIMÉON**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de demander à la Société des Traversiers du Québec (STQ) l'autorisation d'installer une conduite souterraine pour y passer un câble électrique sur le quai de Saint-Siméon, pendant les travaux de réfection, en vue de l'aménagement futur dudit quai.

**Rés # 14-10-24      EMBAUCHE D'UNE FIRME POUR PROCÉDER AUX TRAVAUX  
DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

ATTENDU QUE suite à l'ouverture des soumissions relatives aux travaux de *réaménagement de la bibliothèque municipale*, nous avons reçu des prix de neuf (9) entreprises;

ATTENDU QUE l'entreprise " Chabot Construction ltée " a soumis le plus bas prix;

POUR CES MOTIFS, sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de l'entreprise *Chabot Construction ltée* pour effectuer les travaux de *réaménagement de la bibliothèque municipale*, au montant soumis de 207 629,99 \$ (taxes incluses).

**Rés # 14-10-25      EMBAUCHE DU " GROUPE TREMBLAY & LEMIEUX " –  
GESTION PARASITAIRE ET SERVICE D'EXTERMINATION**

ATTENDU QUE nous avons demandé trois (3) propositions, relativement au *service d'extermination au Centre communautaire Raymond-Marie Tremblay* et que nous en avons reçu deux (2), soit de la part de " Déprédation & Extermination Dan Lavoie " et " Le groupe Tremblay & Lemieux " ;

ATTENDU QUE " Le groupe Tremblay & Lemieux " a soumis le plus bas prix ;



POUR CES  
MOTIFS

sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder le contrat du *service d'extermination au Centre communautaire Raymond-Marie Tremblay pour les années 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017* au " Groupe Tremblay & Lemieux », au coût trimestriel de 93,95 \$ (taxes incluses), à raison d'une visite par mois. Ce contrat, d'une durée de trois (3) ans, prendra effet le 1<sup>er</sup> novembre 2014 et se terminera le 31 octobre 2017. Le tout selon l'offre de service déposée le 19 septembre 2014.

**Rés # 14-10-26      ACHAT D'ÉQUIPEMENT POUR L'ACTIVITÉ " BINGO "**

Sur proposition de madame Simone Lepoutre, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'achat d'équipements usagés pour l'activité " bingo ", soit un boulier et un panneau électronique. Un budget situé entre 4 000 \$ et 5 000 \$ est alloué pour ledit achat. L'achat net (une fois les taxes récupérées) des susdits équipements sera financé à même le fonds de roulement, remboursable sur une période de trois (3) ans.

**Rés # 14-10-27      ADOPTION D'UNE NOUVELLE POLITIQUE D'ADMISSIBILITÉ  
POUR L'ATELIER « LES BALEINEAUX »**

Sur proposition de madame Simone Lepoutre, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter la nouvelle politique d'inscription pour l'atelier préscolaire " Les Baleineaux ", présentée séance tenante par madame la directrice générale Sylvie Foster.

Que, par le fait même, la politique, adoptée le 6 juin 2011 (rés. 14-06-25) est par les présentes abrogée.

Que, monsieur le maire Sylvain Tremblay et la madame la directrice générale Sylvie Foster sont autorisés à signer ladite politique. Ledit document sera publié sur notre site « Web ».

**Rés # 14-10-28      RECONDUIRE LES TARIFS DU CAMPING MUNICIPAL POUR  
2015, EN Y AJOUTANT DES TARIFS POUR LES SAISONNIERS**

Sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers que les tarifs du camping municipal, pour l'année 2015, soient établis comme suit :

	<b>30 ampères</b>	<b>50 ampères</b>
- camping en transit :	19,50 \$ / jour	
- tente boréale :		
en basse saison	75,00 \$ / jour 450,00 \$ / semaine 1 350,00 \$ / mois	

en haute saison	100,00 \$ / jour 600,00 \$ / semaine 1 800,00 \$ / mois	
- camping roulottes, motorisés, etc. : avec les trois (3) services	30,00 \$ / jour 178,00 \$ / semaine 580,00 \$ / mois	35 \$ / jour 208 \$ / sem. 695 \$ / mois
pour les saisonniers domiciliés	1 995,00 \$ / saison	2 295 \$ / saison
pour les saisonniers non domiciliés	2 430,00 \$ / saison	2 795 \$ / saison
- camping sauvage avec le service d'électricité :	22,50 \$ / jour 127,00 \$ / semaine 417,00 \$ / mois	
- camping sauvage sans service :	19,50 \$ / jour 117,00 \$ / semaine 320,00 \$ / mois	
- stationnement des visiteurs :		
journalier	1,75 \$ / véhicule	
passé annuelle	50,00 \$ / véhicule	
- service « internet » :	gratuit	
- sac de glace :	4,00 \$	
- bois de chauffage :	5,00 \$ / paquet	
- un jeton pour la buanderie :	1,50 \$	

QUE la période d'ouverture du camping sera du 15 mai au 11 octobre 2015.

QUE notre camping adhère au « Programme de rabais en basse saison » soit :

- un rabais additionnel de 10% accordé aux groupes ayant dix (10) emplacements ou plus, et ce, après le 8 septembre 2015;
- un rabais de 10% accordé aux usagers occupant un site avant le 12 juin et après le 8 septembre 2015.

QUE les personnes étant domiciliées dans notre municipalité se voient accorder un rabais de 20% en tout temps, de 25% si la location est sur une période de 3 mois consécutifs et plus, de 30% sur le 4<sup>e</sup> mois consécutif et de 35% sur le 5<sup>e</sup> mois consécutif. Le rabais est accordé sur les tarifs réguliers.

QU' un rabais de 25% est accordé aux clients non domiciliés dans notre municipalité sur le 4<sup>e</sup> mois consécutif sur le tarif régulier et de 30% sur le 5<sup>e</sup> mois consécutif et plus.

QUE notre adhésion à *Camping Québec* soit renouvelée pour 2015.

## **Rés # 14-10-29 ADOPTION DES RÈGLEMENTS DU CAMPING MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2015**

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'adoption des règlements du camping municipal soumis à tous les membres du conseil municipal, pour l'année 2015, soit :

1. Tous les campeurs doivent obligatoirement s'enregistrer à l'accueil.
2. Le nombre de personnes adultes admises par site pour le prix de base est de deux (2). Pour chaque adulte additionnel, il en coûtera trois dollars (3 \$).
3. Circuler à vitesse réduite sur le site.
4. En cas d'urgence, s'informer au kiosque d'enregistrement.
5. Les employés sur le terrain de camping ou sur la plage ont le pouvoir de faire respecter toutes les règles.
6. Tous les campeurs sont tenus de respecter le couvre-feu, lequel est fixé de 23 h 00 à 7 h 00.
7. Les feux de camp sont permis seulement dans les espaces prévus à cette fin.
8. Les chiens et les chats sont admis sur le terrain à la condition qu'ils soient tenus attachés ou en laisse et qu'ils n'importunent pas les voisins. Leur maître doit s'assurer de ramasser et de jeter les excréments de son animal.
9. Le campeur doit voir à l'entretien de son site et le maintenir en état de propreté constante.
10. Les campeurs doivent respecter l'aménagement des sites, les arbres et les constructions. Tout bris sera facturé auprès du ou des responsables, au prix de remplacement.
11. Aucun bruit ou musique pouvant incommoder les voisins ne sera toléré.
12. Une seule table par site sera fournie.
13. Le lavage des véhicules est interdit.
14. L'emplacement doit être libéré avant 13 h 00 le jour du départ.
15. Sur réservation, le client devra se présenter sur les lieux avant 18 h 00.
16. Le locateur du terrain de camping ou son représentant se réserve le droit d'expulser tout locataire ou visiteur qu'il jugera, à sa seule discrétion, indésirable.
17. Un acompte de 20% du prix en vigueur est exigé pour les réservations de courte durée et de 10% pour les réservations de longue durée. Toutefois, un minimum d'au moins le tarif d'une journée est exigé. Cet acompte est non remboursable.
18. Il est interdit de circuler après 18 heures pour tous les véhicules locaux, à l'exception pour les résidents ainsi que les visiteurs.
19. Les véhicules récréatifs doivent être stationnés perpendiculairement au chemin en face duquel ils sont installés.
20. Aucune musique excessive ne sera tolérée sur le terrain quand celle-ci entre en compétition avec toutes autres activités musicales à l'intérieur de notre municipalité.
21. Le client qui loue un site de 50 ampères sera tarifé en conséquence (voir grille tarifaire), que ce service soit utilisé ou non, à l'exception des véhicules non adaptés pour le 50 ampères (durée maximum : deux (2) jours consécutifs).

22. Stationnement :

- Au-delà de deux (2) véhicules ou équipements sur roues (à l'exception du motorisé et/ou des vélos), le client (campeur) se verra imposer un supplément de deux dollars (2 \$) par jour et par véhicule.
- Un tarif d'un dollar soixante-quinze (1,75 \$) sera imposé aux visiteurs, par jour par véhicule. Le client (campeur) peut se procurer une passe annuelle au montant de cinquante dollars (50 \$), donnant ainsi un accès illimité à ses visiteurs.
- À noter que la passe annuelle s'adresse pour les visiteurs et non pour le supplément de voiture du client (campeur).
- Advenant que le client (campeur) désire se prévaloir de la passe annuelle, les sommes qui auront été versées antérieurement par ses visiteurs ne seront pas déductibles.

23. Une tente est acceptée sur un site déjà loué avec service pour un maximum de trois (3) jours consécutifs selon le tarif en vigueur.

24. Tout campeur qui désire entreposer son véhicule de plaisance pour la période hivernale devra verser une somme de cinquante (50 \$). Pour toute nouvelle demande de remisage, le client devra verser une somme correspondant à la location d'un site pour une période de quatre (4) mois consécutive.

25. Un (1) client ne peut réserver qu'un (1) site par équipement.

26. Mode de réservation pour l'année suivante :

- longue durée : un (1) mois et plus : en tout temps
- courte durée : moins d'un (1) mois : après le 2 janvier de l'année de réservation.

**Rés # 14-10-30 COLLOQUE SUR LE LOISIR MUNICIPAL**

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser M. Alexandre Martel, coordonnateur en loisir, à participer au "colloque du loisir municipal" qui aura lieu à l'Hôtel Le Victorin de Victoriaville, le 9 octobre 2014.

Que les frais d'inscription (270 \$) et de déplacements seront défrayés par la Municipalité, selon les termes du règlement numéro 186.

**Rés # 14-10-31 DONS, COTISATIONS ET/OU SUBVENTIONS**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de verser les dons, cotisations et/ou subventions ci-après :

- Fondation Carmel Roy, la fête de Noël dans les centres d'hébergement 50,00 \$
- Fabrique de Saint-Siméon, Souper encan annuel 200,00 \$
- Fonds régional en infrastructures de loisirs (FRIL), 2 billets souper-bénéfice 200,00 \$

**CORRESPONDANCE :**

- **MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**  
Utilisation du " gyrophare vert amovible " par les pompiers volontaires.
- **MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC**
  - o Report des interventions pour l'éradication du " phragmite " le long du réseau routier provincial.
  - o Le projet de " traversée d'agglomération " ne sera pas réalisé à court terme.
- **SCÉNARIO DE FERMETURE DU CHSLD DE SAINT-SIMÉON**
  - o Résolution d'appui de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Urbain.
  - o Résolution d'appui de la MRC de Charlevoix-Est.
- **OFFRE DE SERVICES**
  - o M. Paul Savard (voirie).
  - o M. Stéphane Gagné (patinoire et arcade).

Une seconde période de questions réservée au public débute à 20 h 11 et prend fin à 20 h 13.

**Rés # 14-10-32      FERMETURE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance.

Il est 20 h 13.

*Moi, Sylvain Tremblay, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

Sylvain Tremblay  
Maire

---

Sylvie Foster  
Directrice générale